

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 6 avril 2009, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 22 h 00.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu
Guylaine Blais
Louise Turmel

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités:

1. Sécurité des incendies;
 - 1.1. Demandes du directeur;
 - 1.2. Embauche de pompiers;
2. Madame Marielle Gamache et monsieur Benoit Cyr;
 - 2.1. Revente d'un terrain - droit de premier refus;
3. Période de questions;
4. Clôture et levée de la séance.

1. SÉCURITÉ DES INCENDIES

2009-04-100

1.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats

suivants relativement au service de sécurité des incendies:

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
7 casques gallet avec bavette	4 503,71 \$
2 appareils respiratoires avec facial	12 201,79 \$
1 crépine flexible	499,18 \$
2 cylindres carbonne 4 500 psi	3 374,96 \$
<i>Fournisseur: Aréo-Feu</i>	
1 collecteur pour borne sèche	124,16 \$
2 boyaux de suction	1 151,33 \$
10 lampes portatives	2 201,06 \$
<i>Fournisseur: Boivin & Gauvin inc.</i>	

67 jetons aimantés <i>Fournisseur: Médimage</i>	98,82 \$
5 radios portatifs	4 345,69 \$
7 micros	2 739,92 \$
5 batteries pour radios portatifs	479,72 \$
1 chargeur multiple pour radios portatifs <i>Fournisseur: Novicom Technologies</i>	586,95 \$
Lettrage sur 7 casques <i>Fournisseur: Lettrage Design St-Jean-Chrysostome</i>	197,53 \$
1 mémoire de 2 GB sur portable <i>Fournisseur: Solutions Informatiques G.A. inc.</i>	56,44 \$
Formation - monsieur Éric Paradis Officier 2 - (sujet du cours à déterminer) Uniquement les frais de cours <i>Fournisseur : Cegep Beauce-Appalaches</i>	451,50 \$

Adoptée

2009-04-101

1.2. Embauche de pompiers

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore constate le manque d'effectifs relativement aux pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE quelques résidants et non résidants de Saint-Isidore ont répondu à l'appel d'offre de pompiers volontaires en soumettant leur candidature ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé les candidatures reçues ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services comme pompiers volontaires des trois (3) personnes suivantes pour une période probatoire de douze (12) mois et ce, conditionnel au dépôt d'une attestation de santé et d'une autorisation de l'employeur :

Monsieur Pyer-Luc Hallé	120, rang St-Pierre	Saint-Isidore
Monsieur Nicolas Roy	706, rue Du Moulin	Pintendre
Monsieur Antoine Sévigny	164, rue Carbonneau	Sainte-Claire

QUE par la suite, s'il y a satisfaction des parties, l'engagement soit maintenu pour une durée indéterminée.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2009-04-102

2. MADAME MARIELLE GAMACHE ET MONSIEUR BENOIT CYR

2.1. Revente d'un terrain - droit de premier refus

ATTENDU QUE madame Marielle Gamache et monsieur Benoit Cyr sont propriétaires du lot 3 884 461 au cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Saint-Isidore, sans

avoir construit une résidence

ATTENDU QUE les propriétaires ont signé une offre d'achat comprenant une clause de revente du terrain et faisant partie intégrante du contrat d'achat;

ATTENDU QUE madame Gamache et monsieur Cyr informent la municipalité de leur désir de revendre ledit terrain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consent à se prévaloir du droit de premier refus par le rachat du terrain lot 3 884 461 et ce, aux conditions stipulées à l'article 10 de l'offre d'achat signé le 15 avril 2008.

QUE le conseil mandate madame Paule Thibaudeau, notaire, à préparer le contrat de rachat et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2009-04-103

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 45.

Adopté ce _____ 2009.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
